



# La prime d'activité

## fin mars 2022

### AVERTISSEMENT

À titre exceptionnel, deux numéros du Prime d'activité conjoncture paraissent en 2022. Dans ce numéro, sont présentés les résultats observés sur le dernier trimestre 2021 et ceux estimés pour le premier trimestre 2022. La prochaine publication aura lieu en janvier 2023. Elle portera sur les évolutions du deuxième et du troisième trimestre 2022.

n° 24

Juillet  
2022

Fin mars 2022, le nombre de bénéficiaires de la prime d'activité est estimé à près de 4,42 millions de foyers, en baisse par rapport au trimestre précédent. Parallèlement, les masses financières versées au titre de cette prestation s'élèvent à environ 2,28 milliards d'euros au premier trimestre 2022 (données comptables), en recul de 4,5 % par rapport au trimestre précédent.

En neutralisant les effets des variations saisonnières, revalorisations du barème et mesures nouvelles, les montants versés au titre des droits de janvier, février et mars 2022 (données statistiques) seraient en légère baisse par rapport au trimestre précédent (-0,2 %), tandis que le nombre de bénéficiaires serait toujours orienté à la hausse (+1,4 %), en lien avec la reprise de l'activité économique.

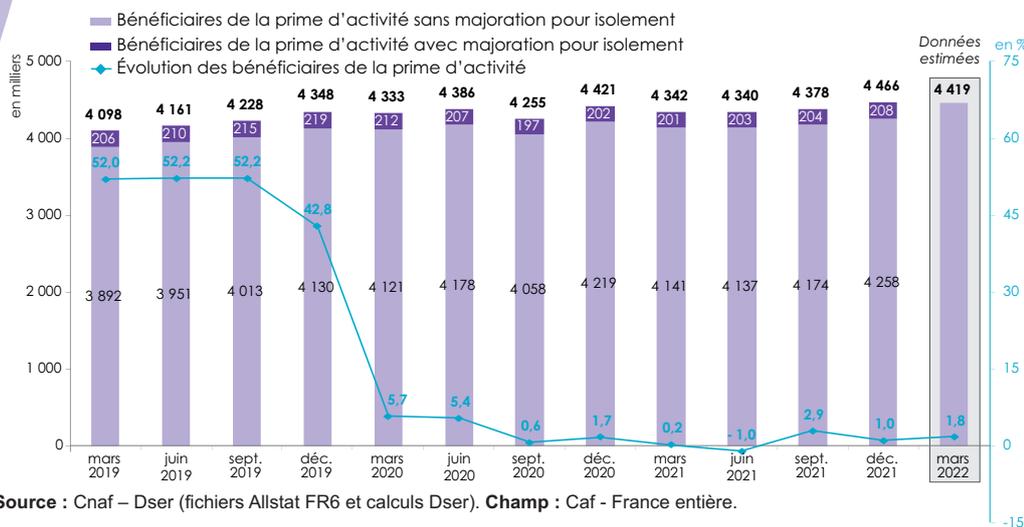
### La situation en mars 2022

Fin mars 2022, le nombre de bénéficiaires de la prime d'activité est estimé à près de 4,42 millions de foyers, ce qui correspondrait à une hausse de 1,8 % par rapport à mars 2021 (graphique 1). Selon les données comptables, les masses financières versées au titre de cette prestation s'élèvent à 2,28 milliards d'euros au premier trimestre 2022 et sont donc en légère baisse par rapport au premier trimestre 2021 (-0,6 %).

### Les données définitives du second semestre 2021

Selon les données définitives de septembre 2021, les caisses d'allocations familiales (Caf) ont versé la prime d'activité à près de 4,38 millions de foyers. Dans la publication précédente (n° 23), le nombre de bénéficiaires était estimé à 4,34 millions pour ce même mois (correspondant à une sous-estimation de 38 000 foyers). Selon les données définitives de décembre 2021, le nombre de bénéficiaires de la prime d'activité s'élève à près de 4,47 millions de foyers, pour un montant moyen de 179,3 euros par mois. Les effectifs connaissent ainsi une hausse de 1,0 % entre fin 2020 et fin 2021. Cette évolution concerne plus particulièrement les foyers ne bénéficiant pas d'une majoration liée à leur situation d'isolement avec enfant(s) à charge ou à naître (+1,0 %). La progression des bénéficiaires avec une majoration de leur prestation est, quant à elle, plus limitée entre décembre 2020 et décembre 2021 (+0,4 %).

**Graphique 1 - Nombre de foyers bénéficiaires de la prime d'activité en fin de trimestre (en milliers) et évolution en glissement annuel (en %) – données définitives**



Source : Cnaf – Dser (fichiers Allstat FR6 et calculs Dser). Champ : Caf - France entière.

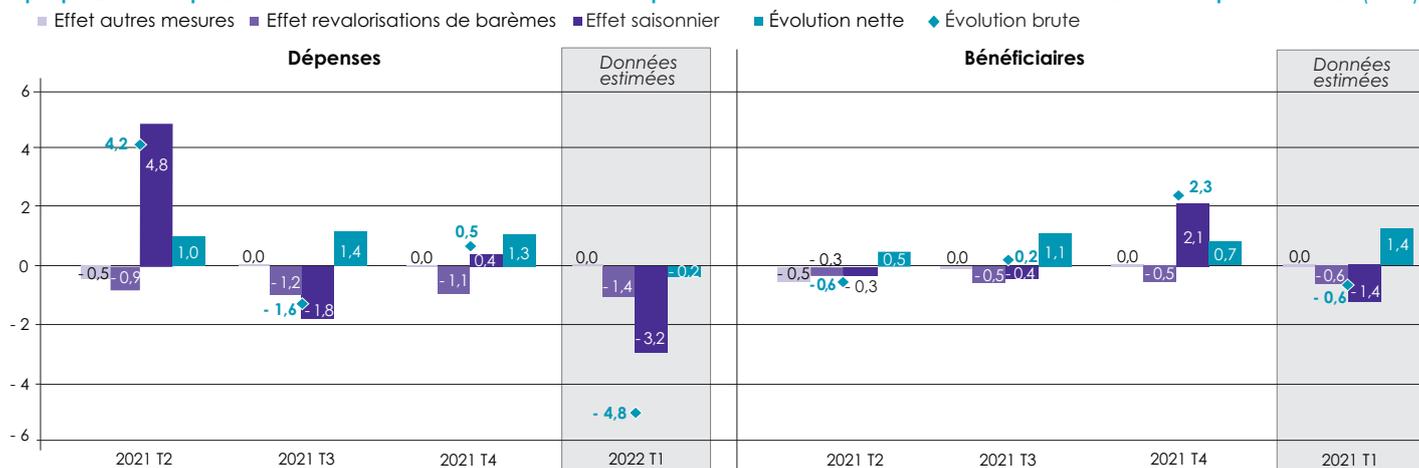
### Comprendre les évolutions trimestrielles récentes

D'après les données brutes estimées, les dépenses de prime d'activité versées au titre du premier trimestre 2022 diminueraient de 4,8 % et le nombre de bénéficiaires connaîtrait une baisse plus modérée (-0,6 %, graphique 2). Ces évolutions combinent plusieurs types d'effets.

Le premier correspond aux répercussions sur la dynamique de la prime d'activité des fluctuations saisonnières de l'emploi, du chômage et des salaires. L'effet saisonnier estimé sur le premier trimestre s'élèverait à -3,2 % pour les dépenses et -1,4 % pour les bénéficiaires. Il correspondrait en partie à l'impact de la prise en compte des ressources de l'année précédente (dont les primes et autres gratifications de fin d'année), entraînant l'exclusion de la prestation ou la baisse du montant de prime d'activité versée. Toutefois, la série étant courte et heurtée par de nombreux événements (montée en charge, réforme, crise sanitaire), les éléments saisonniers sont à interpréter avec précaution.



## Graphique 2 - Décomposition des évolutions trimestrielles brutes<sup>(1)</sup> des dépenses en mois de droit et du nombre de bénéficiaires<sup>(2)</sup> de la prime d'activité (en %)



**Source :** Cnaf - Dser (fichiers Allstat FR6 et calculs Dser). **Champ :** Caf - France entière. <sup>(1)</sup> Comme chaque année, la correction saisonnière a été actualisée, en intégrant les données observées jusqu'à fin 2021. Cela se traduit par des modifications notables dans la décomposition proposée. <sup>(2)</sup> Il s'agit du nombre total de bénéficiaires observés sur un trimestre, correspondant au cumul du nombre de droits versés au titre de chaque mois du trimestre considéré.

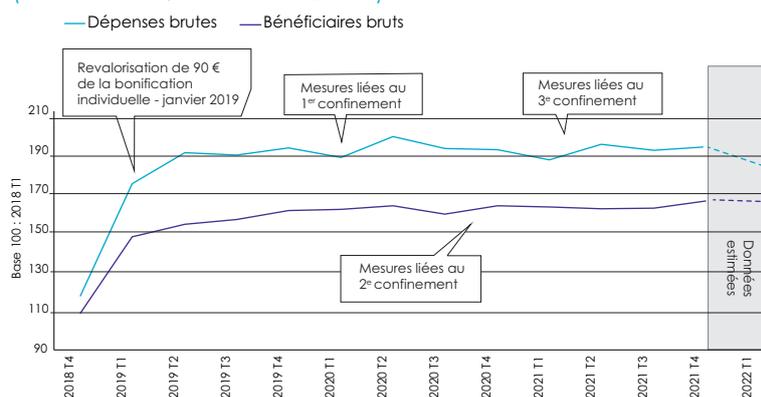
Les variations du barème de la prestation (revalorisation du montant forfaitaire au 1<sup>er</sup> avril de chaque année) et l'évolution des ressources déclarées par les allocataires se répercutent également sur la dynamique trimestrielle de cette prestation. Entre le dernier trimestre 2021 et le 1<sup>er</sup> trimestre 2022, leur effet combiné serait négatif (respectivement - 1,2 % pour les dépenses et - 0,5 % pour les bénéficiaires). Il s'expliquerait uniquement par la reprise de l'inflation (encadré), la revalorisation du montant forfaitaire du mois d'avril 2021 (+ 0,1 %) étant déjà pleinement montée en charge. La dernière composante de l'évolution trimestrielle traduit l'effet des mesures réglementaires impactant la prestation. Depuis le 3<sup>e</sup> trimestre 2021, la mise en place du Ségur de la santé en 2021, qui revalorise les métiers du personnel des établissements de santé, n'a plus d'effet sur la prime d'activité. Nettes des variations saisonnières, revalorisations de barème et mesures règlementaires, les dépenses connaîtraient une très légère baisse ce trimestre (- 0,2 %), tandis que le nombre de bénéficiaires serait toujours orienté à la hausse (+ 1,4 %), en lien avec la reprise économique et les conditions du marché du travail.

Concernant le dernier trimestre 2021, le nombre de bénéficiaires de la prime d'activité et les dépenses ont progressé (respectivement de + 2,3 % et + 0,5 %, données brutes). Ces évolutions s'expliquent par la situation favorable du marché de l'emploi, ainsi que la saisonnalité de la prestation, compensées partiellement par l'effet négatif du barème.

### Comprendre les évolutions de longue période

Les évolutions des dépenses et des bénéficiaires de la prime d'activité sur les trois dernières années peuvent s'analyser à travers deux grandes phases (graphique 3). L'année 2019 débute par une hausse particulièrement dynamique des dépenses et des effectifs en lien avec la revalorisation de la bonification individuelle, avant de ralentir tout en conservant un rythme soutenu du fait du dynamisme du marché du travail et de la montée en charge de la réforme de la prime d'activité (respectivement + 73,5 % et + 49,7 % en moyenne annuelle). À compter de 2020, la progression des dépenses et celle du nombre de bénéficiaires de la prime d'activité connaissent un net ralentissement (respectivement 3,2 % et 4,6 % en 2020, puis - 0,7 % et + 0,8 % en 2021). En effet, la prime d'activité fait l'objet d'évolutions trimestrielles en dents de scie, à relier à la crise sanitaire, via les mesures d'accompagnement décidées (maintiens de droits, chômage partiel) et les fluctuations du marché de l'emploi.

### Graphique 3 - Évolution des dépenses en mois de droit et du nombre de bénéficiaires\* de la prime d'activité chaque trimestre (données brutes, en base 100 : 2018 T1)



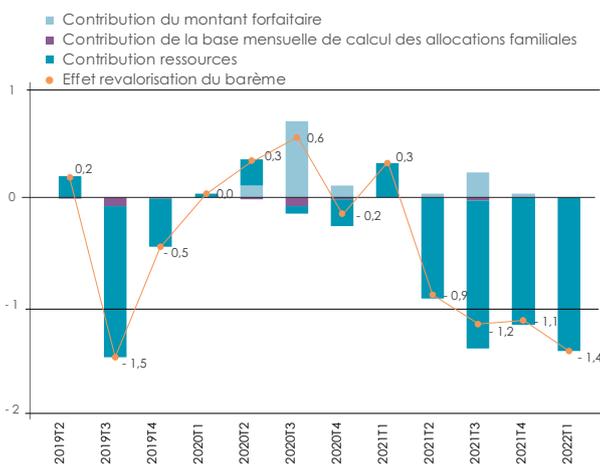
**Source :** Cnaf - Dser (fichiers Allstat FR6 et calculs Dser). **Champ :** Caf - France entière. <sup>(\*)</sup> Il s'agit du nombre total de bénéficiaires observés sur un trimestre, correspondant au cumul du nombre de droits versés au titre de chaque mois du trimestre considéré.

Chaque année, le barème de la prime d'activité (montant forfaitaire et montant des prestations familiales incluses dans la base ressources) est revalorisé au 1<sup>er</sup> avril, selon l'inflation de l'année précédente. L'impact d'une revalorisation est visible dans sa totalité 6 mois après la date de son entrée en vigueur, du fait de l'application de la réglementation sur les « effets figés » (qui implique une montée en charge progressive). Par ailleurs, la formule de calcul de la prestation conduit à ce qu'une augmentation de 1 % du montant forfaitaire génère une hausse des dépenses de 3,1 %. À l'inverse, une croissance de 1 % de la base mensuelle de calcul des allocations familiales (Bmaf) engendre une baisse des dépenses de 0,3 %.

Dans cette publication, l'effet du barème de la prime d'activité désigne l'impact combiné des revalorisations nominales des deux barèmes susmentionnés et de l'évolution des ressources des foyers concernés (graphique). En effet, une hausse des ressources des allocataires de 1 % entraîne une diminution des dépenses de prime d'activité de 1,9 %.

En cas de ralentissement de la progression des ressources des allocataires, la contribution de l'effet barème devient positive puisque l'effet de la revalorisation de la prestation sur les dépenses devient supérieur à celui de l'évolution des ressources des foyers concernés. A contrario, en cas de reprise de l'inflation, la contribution de l'effet barème devient négative puisque la revalorisation de la prestation ne compense pas l'impact de l'augmentation des ressources sur le trimestre étudié. C'est ce deuxième cas de figure qui explique la contribution négative de l'effet barème sur les quatre derniers trimestres (compris entre - 0,9 % et - 1,4 %) en lien notamment avec les revalorisations du Smic connues sur cette période.

### Graphique - Décomposition de l'effet barème des dépenses de la prime d'activité (en %)



**Source :** Cnaf - Dser (fichiers Allstat FR6 et calculs DSER). **Champ :** Caf - France entière.